

# MALI:

---

## SORTIR DE L'IMPASSE



Le 04 mai 2022, une délégation malienne, conduite par le ministre des Affaires étrangères du Mali, Abdoulaye Diop s'est rendue à Lomé, au Togo, pour obtenir du président togolais son implication, en tant que facilitateur, dans la gestion de la crise malienne. Cette mission des autorités de la transition malienne intervient après l'annulation, fin avril, de la visite du médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Goodluck Jonathan. En cause, le désaccord persistant sur la durée de la prolongation de la transition. Aux 24 mois, jugés incompressibles, des autorités maliennes, la CEDEAO reste ferme sur une prolongation de 12 mois. Du compromis entre les deux parties dépend la « levée progressive » des sanctions imposées par la CEDEAO et l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA), à l'issue du double sommet tenu à Accra, le 9 janvier 2022.

Ces sanctions prises en réaction à la proposition des autorités maliennes de prolonger la transition de 5 ans, portent notamment sur la fermeture des frontières et le gel des avoirs du Mali à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et s'ajoutent à celles prises contre 150 personnalités du gouvernement et du Conseil national de transition. L'objectifs des chefs d'États de la région, à travers les sanctions visaient à faire monter la pression des populations sur les pouvoirs publics.

En réponse à cette avalanche de sanctions, le gouvernement malien a également pris des mesures dites « de réciprocité », notamment dans le cadre de la fermeture des frontières. Au sein de l'opinion publique malienne, les sanctions ont suscité une levée de bouclier et renforcé une « union sacrée » autour des autorités de la transition dans ce bras de fer.

La posture des autorités maliennes face aux sanctions, qualifiées d'illégales et d'illégitimes par Bamako, a d'ailleurs eu des échos favorables au sein des sociétés

civiles de la région et sur le continent créant ainsi un sentiment d'injustice pouvant contribuer à accroître le fossé entre les dirigeants ouest-africains et les populations.

Plus de trois mois après leur entrée en vigueur, loin de générer les conditions d'une résolution de la crise, les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont entraîné une relative radicalisation des positions de part et d'autre plongeant ainsi la médiation dans l'impasse. Toutefois, du côté de la CEDEAO tout comme des autorités maliennes, le dialogue n'a pas été totalement rompu. Les échanges se sont poursuivis et à l'occasion du dernier sommet des chefs d'État de la CEDEAO, tenu le 25 mars 2022. Une invitation avait été adressée au Président de la Transition malienne en vue d'engager des pourparlers directs pour une sortie de crise. Si cette participation n'a pas pu être effective, les lignes semblaient bouger dans un sens positif avant de retomber dans une nouvelle impasse, principalement liée à la durée de la transition.

Dans tous les cas, la décision des autorités maliennes de chercher une issue à l'impasse actuelle, à travers une facilitation du président togolais, constitue un pas en avant pour le rétablissement des échanges entre le Mali et la CEDEAO. Afin que cette démarche puisse aboutir à un compromis constructif, il est impératif que les différentes parties prenantes, notamment les autorités maliennes et les chefs d'État de la région, prennent en compte quelques éléments.

D'abord, la focalisation excessive sur la seule date des prochaines élections occulte la nécessité de la définition du périmètre des réformes à mener. Des réformes liées à la mise en place de l'organe chargé d'organiser les élections à l'établissement d'un nouveau fichier électoral, la définition du périmètre des réformes politiques et institutionnelles devrait être un préalable indispensable à l'adoption d'une feuille de route entre la CEDEAO et le gouvernement malien.

Dans cette optique, au plan interne, les autorités de la transition doivent créer les conditions d'un consensus national sur l'échéancier des réformes avec les actions immédiates, celles qui peuvent être amorcées, et celles qui sont à remettre sur le moyen et long terme. Il s'agit d'opter pour des réformes qui en permettent d'autres et qui sont indispensables à la tenue d'élections apaisées et dont les résultats seraient acceptés par tous.

Au regard du contexte assez tendu sur le plan politique, quel que soit le compromis avec la CEDEAO, il sera difficile d'organiser des élections sans un minimum de consensus national. Un tel consensus pour la tenue de la présidentielle avait été obtenu en 2013 et 2018 avec les acteurs politiques et les groupes armés.

Ensuite, sur le plan diplomatique, les autorités de la transition malienne, en affirmant le leadership du pays dans la gestion de la crise que le pays connaît depuis 2012, répondent à un impératif dans la mise en œuvre de solutions endogènes. Cette avancée ne doit toutefois pas induire une rupture des relations avec les principaux partenaires du pays. Bien au contraire, cette responsabilisation de l'État du Mali dans la gestion de la crise doit être accompagnée et soutenue par la communauté internationale. L'ampleur de la crise dans le Sahel et la nature des défis souvent transnationaux exigent des réponses collectives, qui passent par une collaboration étroite avec les pays voisins et un apaisement des relations avec le reste de la communauté internationale.

Enfin, en tirant les enseignements de la trajectoire de la crise malienne depuis 2013 et à partir des défis révélés dans la pratique démocratique dans les États de l'Afrique de

l'Ouest, la CEDEAO devrait en même temps qu'elle apporte des réponses aux différentes crises, apporter les ajustements nécessaires dans sa politique de gestion des crises. A ce niveau, trois enseignements paraissent importants à appréhender dans l'immédiat. Premièrement, le caractère contreproductif des sanctions tel que démontré par la situation malienne depuis le 9 janvier 2022. Deuxièmement, les missions du « médiateur » doivent être pensées conformément au contexte et à la nature de la crise. Disposant de certaines marges et à travers des interactions directes avec les parties prenantes, le médiateur devrait pouvoir être proactif dans la conciliation des positions et faire des propositions au besoin. Enfin, l'implication de l'institution dans la promotion de la bonne gouvernance doit être plus importante en matière de prévention des crises politiques, notamment dans en matière de réponses « supranationales » aux tensions politiques internes des États.